



Maison de l'écologie  
Rue Lebeau, 5  
6000 - Charleroi

Agence Fédérale de Contrôle  
Nucléaire (AFCN)  
A l'attention de Monsieur le Directeur général  
Rue Ravenstein 36  
1000 - BRUXELLES

Charleroi, le 28.05.18.

**Objet : modification de l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant sur les prescriptions de sûreté des installations nucléaires**

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre de la question orale n°25188, le Ministre de l'Intérieur m'a signalé « qu'une première version du travail de modification de l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant prescription de sûreté des installations nucléaires a été finalisée par l'AFCN. Comme prévu, elle a été transmise, fin mars 2018, pour une concertation avec les parties prenantes, à savoir ENGIE Electrabel qui est le seul exploitant concerné par les modifications. »

Le Ministre de l'Intérieur m'a invité à vous solliciter afin d'obtenir ce document.

En vertu de la loi du 5 août 2006 relative à l'accès public à l'information en matière d'environnement, je souhaiterais, Monsieur le Directeur général, pouvoir disposer de cette pièce. Pourriez-vous, dès lors, me la transmettre dans les meilleurs délais, de préférence sur support informatique ?

En vous remerciant déjà pour l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations les plus sincères.